Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de Boulogne/mer
Canton d'Outreau

Commune d'Hesdigneul-les-Boulogne

Conseillers en exercice : 13
Présents : 9
Excusé(s)/Absent(s) : 0
Procurations : 0
Absents : 4
Quorum : 7

Délibération du Conseil Municipal n°2025-1206-06
Du 12 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le douze juin à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la salle annexe de la mairie, sous la présidence de M. Yves Hennequin, Maire, suite à la convocation en date du quatre juin deux mil vingt-cinq, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux à l'exception de

Absents : Messieurs Caplier Julien, Montador Gilles, Poquet Sébastien et Seillier David

Madame Tartare Isabelle est désignée secrétaire de séance.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FIIT (Fonds d'Intervention Inondations et Tempêtes) à M le Président de la Région des Hauts de France

---

Monsieur le Maire

Propose à l'assemblée de solliciter Monsieur le Président de la Région pour une aide financière au titre du « Fonds d'intervention Inondations et Tempêtes » au titre de l'année 2025 pour :

- L'acquisition du foncier et les travaux d'aménagement des abords de l'école.

Donne lecture du plan de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT : ACQUISITION PARCELLE ET AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'ECOLE			
DEPENSES		**SOLLICITATIONS**	
INTITULE	**MONTANT €HT**	**INTITULE**	**MONTANT**
ACQUISITION DE LA PARCELLE HONORAIRES DU NOTAIRE ET DU GEOMETRE	117 270 € 9 381.60 €	**FARDA 2025 ACCOMPAGNEMENT AUX PROJETS STRUCTURANTS ET PATRIMONIAUX COMMUNAUX ACQUISITION DU FONCIER**	**37 995.48 € 7.58 %**
		FARDA PROJET STRUCTURANT AMENAGEMENT DES ABORDS	**60 000 € 11.97 %**
		REGION ACTES	**100 000 € 19.95 %**
		FIIT (Fond Intervention Inondation)	**50 000 € 9.98 %**

REÇU EN PREFECTURE
le 19/06/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-062-216204461-20250612-2025120606-

Aménagement des abords de l'école	351 822.50 €	**CAB** **DOTATION INONDATION**	**126 663.31 €** **25.26 %**
HONORAIRES MISSION MAITRISE D'ŒUVRE V2R	22 848 €	**AUTOFINANCEMENT**	**126 663.31 €** **25.26 %**
MONTANT TOTAL	501 322.10 €	**MONTANT TOTAL**	**501 322.10 €**

Après délibération, l'assemblée décide à l'unanimité :

- d'accepter la proposition de Monsieur le Maire,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre de FIIT à la Région pour l'acquisition de la parcelle, les travaux d'aménagement des abords de l'école et frais annexes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à celle-ci.

Ont signé les membres présents.

Fait en Conseil Municipal, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire

Yves Hennequin

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal par le site télérecours citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

REÇU EN PREFECTURE
le 19/06/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-062-216204461-20250612-2025120606-